

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 003-210301354-20251128-20251128_038-DE



Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : M. Deschamps, Conduché, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Nombre de conseillers :

En exercice : 8

Présents : 6

Date de convocation : 21/11/2025

Date d'affichage : 21/11/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Délibération n°20251128_038

Objet : Élection des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 1,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent d'élire uniquement le Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 6
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Mme Puravet : 5 voix

Mme Puravet ayant obtenue la majorité absolue est proclamé première adjointe au Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

